

3R CONSULTING
Société par actions simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social : 510, Rue de la Justice
54230 NEUVES MAISONS
RCS NANCY 981 385 495

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 1er JANVIER 2026

CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL

L'an deux mille vingt-six,
Le premier janvier,
A onze heures,

Monsieur Roy RAJAMAHENDRA CARVALHO DE OLIVEIRA,
Demeurant 510 Rue de la Justice 54230 NEUVES MAISONS,

Associé unique et président de la société SAS 3R CONSULTING,

A pris les décisions suivantes :

- Transformation de la Société en SARL,
- Adoption des nouveaux statuts,
- Démission du Président et nomination du Gérant,
- Rémunération du Gérant,
- Nomination d'un Commissaire aux comptes,
- Modification de la durée de l'exercice social,
- Constatation de la transformation,
- Pouvoirs pour accomplir les formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide, en application des dispositions de l'article L 225-245 du Code de commerce, de transformer la Société en Société à responsabilité limitée, à compter de ce jour.

Cette transformation effectuée dans les conditions prévues par la loi n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

La durée de la Société, son objet social, et son siège social restent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 500 euros. Il sera désormais divisé en 500 parts sociales de 1 euro chacune, entièrement libérées, et attribuées à l'associé unique actuel en échange des 500 actions qu'il possède.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision de transformation de la Société en Société à responsabilité limitée, l'associé unique adopte article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts de la Société sous sa nouvelle forme dont un exemplaire est annexé au présent procès-verbal.

TROISIEME DECISION

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Roy RAJAMAHENDRA CARVALHO DE OLIVEIRA de son mandat de Président, à compter de ce jour.

L'associé unique, nomme en qualité de Gérant de la société, Monsieur Roy RAJAMAHENDRA CARVALHO DE OLIVEIRA, demeurant 510 Rue de la Justice 54230 NEUVES MAISONS, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée.

Monsieur Roy RAJAMAHENDRA CARVALHO DE OLIVEIRA a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions de Gérant de la Société qui viennent de lui être confiées et qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

L'associé unique précise que le Gérant peut, sous sa responsabilité, consentir toutes délégations de pouvoirs à tout tiers pour un ou plusieurs objets déterminés.

Le Gérant est tenu de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans les limites de l'objet social.

Dans ses rapports entre associés, le gérant agira dans les limites fixées par les statuts de la Société.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique décide que la rémunération du Gérant sera décidée lors d'une prochaine assemblée.

En outre, il pourra toutefois prétendre, sur présentation de justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique, constate que la Société sous sa nouvelle forme de Société à responsabilité limitée ne remplit pas les critères réglementaires nécessitant la nomination d'un commissaire aux comptes.

SIXIEME DECISION

L'associée unique décide que la durée de l'exercice social en cours, qui sera clos le 31 décembre 2026, n'a pas à être modifiée du fait de l'adoption de la forme de Société à responsabilité limitée.

Les comptes de cet exercice seront établis, présentés et contrôlés conformément aux modalités prévues par les nouveaux statuts et les dispositions du Livre II du Code de commerce relatives aux Sociétés à responsabilité limitée.

Le Gérant de la Société sous sa forme à Responsabilité Limitée présentera lors de la décision collective des associés qui statuera sur ces comptes, un rapport rendant compte de sa gestion lors de l'exécution de son mandat pendant la période comprise entre le premier jour dudit exercice et celui de la transformation.

Ce rapport sera soumis au droit de communication des associés conformément aux nouveaux statuts et aux dispositions légales et réglementaires.

Les comptes de l'exercice en cours seront approuvés par l'associé unique selon les règles fixées par les nouveaux statuts.

L'associé unique devra statuer également sur le quitus à accorder au Président de la Société sous son ancienne forme. Le bénéfice dudit exercice sera affecté et réparti suivant les dispositions des statuts de la Société sous sa nouvelle forme.

Les fonctions de Président, assumées par Monsieur Roy RAJAMAHENDRA CARVALHO DE OLIVEIRA, prennent fin à compter de ce jour sous réserve des décisions prises ci-dessus relatives à son rapport de gestion.

SEPTIEME DECISION

En conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent et de l'acceptation de ses nouvelles fonctions par le Président, l'associée unique constate que la transformation de la Société en Société à responsabilité limitée est définitivement réalisée.

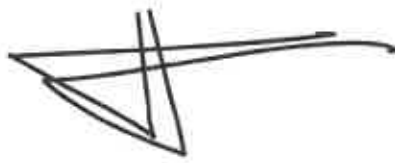
L'associé unique décide que la société restera soumise à l'impôt sur les sociétés sous sa nouvelle forme.

HUITIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Roy RAJAMAHENDRA CARVALHO DE OLIVEIRA



CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL